



KPT, Case postale, CH-3001 Berne
kpt.ch

Assurance d'indemnités journalières d'hospitalisation (HT)

Conditions spéciales en complément des CGA
Edition 01.2023

Contrat

But HT art. 1

Nous vous versons l'indemnité journalière assurée par année civile en cas de séjour dans un hôpital pour soins aigus, dans la mesure où vous nécessitez des soins hospitaliers.

Variantes d'assurance HT art. 2

Vous êtes assuré conformément à la classe de prestations mentionnée sur votre police.

Classes d'âge

Changement de classe d'âge HT art. 3

Le montant de la prime de votre assurance complémentaire est tarifé en fonction de l'âge. De façon générale, le passage à une classe d'âge supérieure s'accompagne d'une augmentation de la prime. Celui-ci a lieu le 1^{er} janvier de l'année où vous atteignez l'âge déterminant pour le changement de classe.

Les classes d'âge sont réparties comme suit :

0-18; 19-25; 26-30; 31-35; 36-40; 41-45; 46-50; 51-55; 56-60; 61-65; à partir de 66 ans.

Berne, 1^{er} juin 2022
KPT Assurances SA